

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE (ANNEE SCOLAIRE 2025-2026)

Je soussigné (e) Mme/Mr

Représentant légal de

Adresse :

Code postal / Ville

Autorise, moi/mon fils/ma fille, à être filmé(e) et photographié(e) pour la communication et le rayonnement de l'école municipale de musique et de danse de Villeneuve d'Ascq

N'autorise pas, moi/mon fils/ma fille, à être filmé(e) et photographié(e) pour la communication et le rayonnement de l'école municipale de musique et de danse de Villeneuve d'Ascq

En cas d'autorisation :

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise l'école municipale de Musique et de danse de Villeneuve d'Ascq à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et films musicaux et pédagogiques pris dans le cadre de la présente.

Les photographies et films pourront être exploités et utilisés directement par l'école de musique, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- Dans la presse
- Par les moyens de communication de l'école municipale de musique et de danse de Villeneuve d'Ascq
- Sur le site Internet de la ville de Villeneuve d'Ascq
- Sur la page Facebook de la Ville de Villeneuve d'Ascq
- Sous forme d'exposition
- Sous forme de publicité
- En cas de projection publique
- Sur les concours
- Sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et films susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à.....le.....

Nom et Prénom

Signature

